

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète, sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :

S.S.T.R.N. – SERVICE SANTE AU TRAVAIL DE LA REGION NANTAISE

Association Loi 1901

*Rue Linné
BP 38549
44100 Nantes*

***Exercice clos le 31 décembre 2023
Rapport sur les comptes annuels***



AUDIT

Laurence BESSON

Isabelle MARTIN

Anthony PEREZ

Emmanuelle SCHIER

Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Immeuble Patio Lab
20 rue Victor Schœlcher – CS 80106 – 44101 NANTES CEDEX
Tel. : 02.51.12.12.49 – E-mail : nantes-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association S.S.T.R.N,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S.S.T.R.N relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques d'importance significative » de l'annexe des comptes annuels concernant les changements d'estimations comptables relatifs aux créances douteuses et au modification du plan d'amortissement.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes,

Signé numériquement

Pour **TGS France Audit**,

Commissaire aux Comptes

Isabelle MARTIN

Bilan actif

	Brut	Amort. & Dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 501 948	956 298	545 651	662 489
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	236 399	-	236 399	28 972
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	655 232	-	655 232	400 232
Constructions	13 980 823	9 606 922	4 373 901	3 494 675
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 353 630	1 247 295	106 335	127 468
Autres immobilisations corporelles	2 106 157	1 917 203	188 954	219 264
Immobilisations corporelles en cours	81 942	-	81 942	299 252
Avances et acomptes	970 920	-	970 920	-
Biens reçus par legs ou donations	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	26 036	-	26 036	26 036
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	267 161	-	267 161	276 339
Total I	21 180 249	13 727 718	7 452 531	5 534 727
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	42 504	-	42 504	1 289
Créances				
Usagers et comptes rattachés	8 142 518	2 335 180	5 807 338	6 713 508
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances	341 492	-	341 492	116 602
Divers				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	3 981 728	-	3 981 728	3 837 250
Charges constatés d'avance	631 490	-	631 490	438 580
Total II	13 139 731	2 335 180	10 804 551	11 107 230
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecarts de conversion - Actif (V)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	34 319 980	16 062 898	18 257 083	16 641 957
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	-	-
Fonds statutaires	-	-
Dotations non consommables	-	-
Autres fonds propres sans droit de reprise	-	-
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Autres fonds propres avec droit de reprise	-	-
Ecarts de réévaluation	2 022 604	2 022 604
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projets de l'entité	2 558 172	2 558 172
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	2 764 093	3 396 830
Excédent ou déficit de l'exercice	562 398	632 737
SITUATION NETTE	7 907 267	7 344 869
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	213 944	230 446
Total I	8 121 211	7 575 315
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	-	-
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	306 911	143 560
Provisions pour charges	9 409	-
Total III	316 320	143 560
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	646 931	786 452
Emprunts et dettes financières diverses (3)	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	904 490	595 571
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	8 128 257	7 524 174
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 941	5 941
Autres dettes	133 933	10 945
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Total IV	9 819 552	8 923 082
Ecarts de conversion passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	18 257 083	16 641 957
(1) Dont à plus d'un an (a)	505 990	
Dont à moins d'un an (a)	9 313 562	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	-	-
Ventes de biens et de services	37 767 852	32 295 027
Ventes de biens	-	-
Dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de services	37 767 852	32 295 027
Dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs	2 100	2 675
Concours publics et subventions d'exploitation	2 100	2 675
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dont Dons manuels	-	-
Dont Mécénats	-	-
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	-	-
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	75 656	545 770
Utilisation des fonds dédiés	-	-
Autres produits	143 713	282 983
Total I	37 989 321	33 126 455
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	6 733 961	5 896 507
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	959 523	863 452
Salaires et traitements	19 341 955	17 707 650
Charges sociales	8 312 197	7 648 329
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 480 466	916 829
Dotations aux provisions	173 939	143 560
Reports en fonds dédiés	-	-
Autres charges	405 214	614 321
Total II	37 407 256	33 790 648
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	582 065	- 664 192
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	168 565	3 011
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	168 565	3 011
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	7 027	8 388
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	7 027	8 388
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	161 538	- 5 377
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	743 603	- 669 570

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	91
Sur opérations en capital	-	27 972
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	18 875	54 600
Total V	18 875	82 662
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	1 517
Sur opérations en capital	7 196	38 578
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	192 884	5 734
Total VI	200 080	45 830
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 181 205	36 832
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I+III+V+IX)	38 176 762	33 212 128
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	37 614 363	33 844 865
EXCEDENT OU DEFICIT	562 398 -	632 737
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	-	-

Annexe

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Objet

L'association a pour objet d'assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion du service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur avec pour finalité d'éviter toute altération de la santé des travailleurs des entreprises adhérentes du fait de leur travail.

L'association peut dans ce cadre notamment favoriser, grouper, gérer toutes institutions et organismes répondant aux dispositions légales et réglementaires, dont les lois du 11 octobre 1946, la loi du 20 juillet 2011, la loi n 2016-1088 du 8 août 2016 et la loi n 2021-1018 du 2 août 2021, ainsi que de tout texte modificatif nouveau qui pourrait venir les préciser ou s'y substituer.

L'association en tant que service de prévention et de santé au travail interentreprises, a pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Elle fournit à ses entreprises adhérentes et à leurs salariés un ensemble socle de services qui doit couvrir l'intégralité des missions prévues à l'article L. 4622-2 en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel des salariés et de prévention de la désinsertion professionnelle, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Dans le respect des missions générales prévues au même article L 4622-2, elle peut également leur proposer une offre de services complémentaires qu'elle détermine.

L'association peut, directement ou indirectement, développer des activités en lien avec sa mission telle que définie par le code du travail.

Les chefs d'entreprises des entreprises adhérentes peuvent bénéficier de l'offre de services proposée aux salariés (L. 4621-4 du Code du travail).

L'association peut proposer son accompagnement auprès d'autres services de prévention et de santé au travail des lors que cela participe à l'amélioration des propres actions de ces services dans le respect de leurs missions générales.

L'association est organisée en secteurs géographiques, professionnels ou interprofessionnels.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'association est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Moyens d'action

Afin de réaliser son objet, l'association se propose de recourir notamment aux moyens d'action suivants :

- dans son ressort géographique, et sous réserve de l'accomplissement des formalités requises, création de centres locaux de prévention et de santé au travail répondant à des besoins déterminés des entreprises adhérentes ; elle pourra de même procéder à la fermeture de ces centres locaux en cas de besoin ;
- toutes actions d'information, de formation, de sensibilisation et de prévention ;
- réalisation, dans les limites fixées par la loi, de toutes opérations financières mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus-énoncés ou à tout autre objet similaire ou connexe ;
- édition et diffusion de supports écrits, audiovisuels ou numériques, création et gestion de site internet ;
- organisations de manifestations, rencontres ou conférences ;
- vente permanente ou occasionnelle, de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet et susceptible de contribuer à sa réalisation ;
- participation ou création de structures par le biais desquelles elle réalise son objet ou mutualise ses moyens (sociétés, association, fonds de dotation, etc.).

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changements de méthode comptable et corrections d'erreurs

Changement d'estimation comptable : Créances douteuses

La méthode de calcul des créances douteuses a été modifiée par souci de simplification. Les créances douteuses sont totalement dépréciées.

Changement d'estimation comptable : Modification du plan d'amortissement

La durée d'amortissement maximum a été revue à 25 ans contre 50 ans pour les constructions. Le montant d'amortissement exceptionnel en 2023 relatif à ce changement de plan d'amortissement est de 182 836 euros.

Autres faits essentiels de l'exercice

Evolution des outils digitaux

Changement de logiciel métier :

Le SSTRN utilisait depuis la fin des années 1990 un logiciel métier pour le suivi individuel des salariés, le suivi de la prévention en entreprise des adhérents et la facturation. Aucune modernisation n'avait eu lieu depuis 2012 du fait de la technologie utilisée. Un changement de logiciel a donc été effectué en 2021 suite à un processus de définition des besoins et d'audit de plusieurs éditeurs. L'intégration a eu lieu début novembre 2021.

L'éditeur Trustteam et sa solution Healt@work ont été retenus par le SSTRN.

Cette solution a été également choisie par 7 autres SPSTI des Pays de la Loire ce qui permet de faciliter l'interopérabilité entre les services. Pour rappel en 2022, le SSTRN a participé à la création d'un GIE « GISP – GIE Informatique des SPSTI des Pays de la Loire » avec 7 autres SPSTI de la région des Pays de la Loire dont l'objet est la mutualisation pour répondre aux besoins informatiques de ses membres.

TELELORA pour (Téléphone Logiciel Relation Adhérent)

Le projet de service 2022-2026 validé en 2022 porte notamment la mise en application de la loi d'août 2021. Une de ses ambitions est d'améliorer la relation avec les parties prenantes du SSTRN particulièrement les adhérents et leurs salariés. A ce titre, un projet nommé TELELORA a été initié en 2022. Il s'est concrétisé par un appel d'offre et une phase de cadrage. A ce titre, des accompagnements en assistance à maîtrise d'ouvrage et à l'accompagnement au changement ont été mis en oeuvre. Le montant de ce projet s'est élevé à 430 k€ en 2023 répartis en immobilisation en cours (263 k€) et charges (167 k€).

MDP - Mon Diagnostic Prévention

Afin d'aider ses adhérents dans leur diagnostic de prévention, le SSTRN a entamé la mise en oeuvre d'un portail spécifique pour réaliser le partage des informations entre l'équipe santé travail et l'adhérent. Ce portail a été développé par une association spécifique créée par des SPSTI. Cet outil a été analysé et testé en 2022, et sera proposé aux adhérents en 2023, Impact financier 2023 : 40 k€ en charges.

Faits caractéristiques d'importance significative

GIE « PNST – Portail d'Échange en Santé au Travail »

Le SSTRN a participé fin 2019, avec 7 autres services de santé au travail répartis sur la France, à la création d'un GIE « PNST – Portail d'Échange en Santé au Travail », dont l'objet est de construire un portail d'échanges en santé au travail visant à développer et à améliorer l'activité professionnelle de ses membres dans le domaine du suivi en santé au travail des travailleurs. Ce GIE a été liquidé le 19 décembre 2023.

Solde des antériorités clients

Les actions entre commerçants ou entre commerçants et non-commerçants se prescrivent par cinq ans (article L.110-4 modifié du Code de commerce). Pour rappel, en 2022 les créances clients impayées ou trop payées ont été soldées pour les antériorités à 2018, qui concernaient plusieurs exercices. En 2023, les créances clients impayées ou trop payées ont été soldées pour les antériorités à 2019, soit sur la période de 2018. Cet apurement se traduit par une perte irrécouvrable de 158 466 euros et un produit divers de gestion courante de 82 627 euros.

Réforme de la santé au travail

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a modifié les modalités de calcul de la cotisation des adhérents. Depuis le 1^{er} janvier 2023 le SSTRN facture une cotisation au per capita. Ce nouveau mode de calcul des cotisations justifie en partie l'augmentation significative du chiffre d'affaires en 2023.

Sur ce principe, la cotisation est au même tarif pour chaque salarié de l'entreprise.

Toutefois, le SSTRN a pris en compte la réalité des entreprises en instaurant une grille de tarif dégressif basée sur leur effectif. Cela permet d'adapter la tarification à l'accompagnement proposé selon la taille de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Désignation : Service de Santé au Travail de la Région Nantaise

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 18 257 083 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 562 398 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements n°2018-06 et n°2020-08 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels, brevets :	1 à 7 ans
* Constructions :	8 à 25 ans
* Agencements des constructions :	5 à 25 ans
* Matériel et outillage industriels :	4 à 10 ans
* Matériel de bureau :	3 à 10 ans
* Matériel informatique :	5 à 10 ans
* Mobilier :	5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Règles et méthodes comptables

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement	-			-
- Frais de recherche et de développement	-			-
- Donations temporaires d'usufruit	-			-
- Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 498 453	6 010	2 515	1 501 948
- Autres immobilisations incorporelles	-			-
- Immobilisations incorporelles en cours	28 972	299 592	92 165	236 399
- Avances et acomptes	-			-
Immobilisations incorporelles	1 527 426	305 602	94 680	1 738 347
- Terrains	400 232	255 000		655 232
- Constructions sur sol propre	9 428 703	1 457 052	9 832	10 875 923
- Constructions sur sol autrui	2 803 129	301 772		3 104 901
- Installations techniques, matériel et outillage	1 336 254	17 376		1 353 630
- Installations générales, agencements aménag. divers	-			-
- Matériel de transport	-			-
- Matériel de bureau et informatique mobilier	1 184 581	10 158		1 194 739
- Mobilier	789 280	61 367		850 648
- Autres immobilisations corporelles	60 771			60 771
- Immobilisations corporelles en cours	299 252	60 054	277 364	81 942
- Avances et acomptes	-	970 920		970 920
Immobilisations corporelles	16 302 201	3 133 699	287 196	19 148 705
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-			-
- Participations et créances rattachées	26 036			26 036
- Autres titres immobilisés	-			-
- Prêts	-			-
- Autres immobilisations financières	276 339	42 649	51 827	267 161
Immobilisations financières	302 375	42 649	51 827	293 197
ACTIF IMMOBILISE	18 132 002	3 481 950	433 703	21 180 249

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste		277 364		277 364
Virements de l'actif circulant				-
Acquisitions	305 602	2 856 335	42 649	3 204 586
Apports				-
Créations				-
Réévaluations				-
Augmentations de l'exercice	305 602	3 133 699	42 649	3 481 950
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		277 364		277 364
Virements vers l'actif circulant				-
Cessions	94 680	9 832		104 512
Scissions				-
Mises hors service			51 827	51 827
Diminutions de l'exercice	94 680	287 196	51 827	433 703

Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement	-			-
- Frais de recherche et de développement	-			-
- Donations temporaires d'usufruit	-			-
- Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	835 964	122 849	2 515	956 298
- Autres immobilisations incorporelles	-			-
Immobilisations incorporelles	835 964	122 849	2 515	956 298
- Terrains	-			-
- Constructions sur sol propre	6 707 769	578 348		7 286 118
- Constructions sur sol autrui	2 029 388	291 417		2 320 804
- Installations techniques, matériel et outillage	1 208 786	38 509		1 247 295
- Installations générales, agencements aménag. divers	-			-
- Matériel de transport	-			-
- Matériel de bureau et informatique mobilier	1 077 482	47 453		1 124 934
- Mobilier	677 457	54 041		731 499
- Autres immobilisations corporelles	60 429	341		60 771
Immobilisations corporelles	11 761 311	1 010 109	-	12 771 420
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-			-
AMORTISSEMENTS	12 597 275	1 132 958	2 515	13 727 718

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 9 451 308 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	26 036	26 036	
Prêts	-	-	
Autres	267 161	267 161	
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	8 142 518	8 142 518	
Créances reçues par legs ou donations	-	-	
Autres	384 104	384 104	
Charges constatées d'avance	631 490	631 490	
Total	9 451 308	9 451 308	-
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	767 342
Fournisseurs - avoir à recevoir	42 504
Personnel - produits à recevoir	47 792
Charges sociales - produit à recevoir	2 984
Impôts et taxes - produits à recevoir	4 166
Divers - produits à recevoir	47 792
Disponibilités - produits à recevoir	-
Total	912 581

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Ecart de réévaluation	2 022 604				2 022 604
Réserves	2 558 172				2 558 172
Report à nouveau	3 396 830	- 632 737			2 764 093
Excédent ou déficit de l'exercice	- 632 737	632 737	562 398		562 398
Situation nette	7 344 869	-	562 398	-	7 907 267
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	230 446			16 502	213 944
TOTAL	7 575 315	-	562 398	16 502	8 121 211

Les provisions réglementées sont composées exclusivement de l'amortissement dérogatoire.

Notes sur le bilan

Provisions

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions relatives aux immobilisations	-			-
Provisions relatives aux stocks	-			-
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif	-			-
Amortissements dérogatoires	230 446		16 502	213 944
Provision spéciale de réévaluation	-			-
Plus-values réinvesties	-			-
Autres provisions réglementées	-			-
TOTAL	230 446	-	16 502	213 944

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation			16 502	
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Tableau des dépréciations

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Dépréciations des immobilisations incorporelles	-			-
Dépréciations des immobilisations corporelles	-			-
Dépréciations sur actifs reçus par legs ou donations	-			-
Dépréciations des immobilisations financières	-			-
Dépréciations des stocks	-			-
Dépréciations des créances	1 797 161	538 019		2 335 180
Dépréciations des valeurs mobilières de placements	-			-
TOTAL	1 797 161	538 019	-	2 335 180

La dépréciation en compte concerne exclusivement les créances clients.

Notes sur le bilan**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	143 560	164 530		1 179	306 911
Garanties données aux clients	-				-
Pertes sur marchés à terme	-				-
Amendes et pénalités	-				-
Perte de change	-				-
Charges sur legs ou donations	-				-
Pensions et obligations similaires	-	9 409			9 409
Restructurations	-				-
Impôts	-				-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-				-
Autres provisions pour risques et charges	-				-
TOTAL	143 560	173 939	-	1 179	316 320

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation		173 939		1 179	
Financières					
Exceptionnelles					

La provision pour litige concerne des litiges RH à hauteur de 282 770 € et des litiges commerciaux à hauteur de 24 141 €.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 819 552 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	-	-		
Autres emprunts obligataires (*)	-	-		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :		-		
- à 1 an au maximum à l'origine		-		
- à plus de 1 an à l'origine	646 931	140 941	418 857	87 133
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	-	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	904 490	904 490		
Dettes des legs et donations	-	-		
Dettes fiscales et sociales	8 128 257	8 128 257		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 941	5 941		
Autres dettes (**)	133 933	133 933		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	9 819 552	9 313 562	418 857	87 133
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	139 503			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	182 900
Personnel - congés à payer	2 673 082
Personnel - autres charges à payer	495 367
Charges s/provision congés à payer	1 296 283
Organismes sociaux à payer	221 700
Etat charges a payer	314 842
Autres charges à payer	-
Total	5 184 175

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	631 490		
Total	631 490	-	-

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 16 849 €

Honoraires des autres services : 0 €

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits exceptionnels

	Charges	Produits
Charges		
Sur opérations de gestion		
Autres taxes sur exercices ant.	7 196	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Dot. amort. exce s/immob corporel.	190 511	
Dot amort dérogatoire	2 373	
Produits		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Reprise amort dérogatoires		18 875
TOTAL	200 080	18 875

Notes sur le compte de résultat

Contributions volontaires en nature

En conformité avec les règlements auxquels sont soumis les services de santé au travail interentreprise, le SSTRN met en œuvre deux instances paritaires composées de membres employeurs élus par l'assemblée générale des adhérents et de membres salariés désignés par les organisations syndicales représentatives.

La commission de contrôle comprend statutairement :

- 10 salariés
- 5 employeurs

Cette commission s'est réunie 4 fois en 2023.

Le conseil d'administration comprend statutairement :

- 10 membres salariés
- 10 membres employeurs

Ce conseil s'est réuni 3 fois en 2023.

Le bureau du conseil s'est également réuni 4 fois en 2023

La valorisation de ces contributions volontaires en nature n'est pas suffisamment significative pour être inscrite au compte de résultat.

Autres informations

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Le résultat exceptionnel est principalement composé de la dotation exceptionnelle aux amortissements liée à la modification du plan d'amortissement. Cette dotation exceptionnelle se traduit par une charge complémentaire de 182 836 €.

Autres informations**Engagements financiers**

Opération concernée par porteur d'opération	Montant restant à garantir au 31/12/2023	Engagements donnés	Engagements reçus
16425000 - emprunt CIC 1 000 000 €	391 533	- Mandat donné au CIC pour hypothéquer l'immobilier - Lettre d'engagement de ne pas aliéner ni hypothéquer l'immobilier sans l'accord du CIC	Néant
Total engagements financiers	391 533		

Engagements pris en matière de crédit-bails

	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine			509 550		509 550
Amortissements :					
- cumul exercices antérieurs			140 974		140 974
- dotation de l'exercice			114 486		114 486
Total			255 459		255 459
Redevances payées :					
- cumul exercices antérieurs			118 512		118 512
- dotation de l'exercice			99 976		99 976
Total			218 487		218 487
Redevances restant à payer :					
- à 1 an au plus			139 346		139 346
- à plus d'1 an et 5 au plus			123 734		123 734
- à plus de 5 ans			-		-
Total			263 081		263 081

Autres informations

Engagements retraite

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle, une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation :	3,20 %
- Taux de croissance des salaires :	1 %
- Age de départ à la retraite :	65 ans
- Table de taux de mortalité :	INSEE 2022

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 532 860 euros

- dont versements effectués auprès d'un organisme d'assurance dont le solde s'élève au 31/12/2023 à 1 523 451 euros
- dont montant provisionné au bilan 9 409 euros

Autres informations**Effectif**

	Effectif Equivalent Temps plein
Cadres	123
Employés	226
Total	349